



du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du jeudi 17 septembre 2015

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 10 septembre 2015		
Date d'affichage 10 septembre 2015		
Objet de la délibération <i>Direction des ressources humaines et affaires générales – Service du personnel - Exercice de mandats locaux – Nouvelle répartition de l'enveloppe annuelle relative à l'exercice des mandats locaux</i>		
Vote pour à la majorité des voix exprimées		
<b>POUR : 30</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 3 (BOUTIER Jean-Paul, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline)</b>		

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline, LUNGERI Carine.

### Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
CREMADES Laurence donne procuration à BERTRAND Huguette,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à MANDON-BONHOMME Céline,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

### Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par arrêté en date du 08 septembre 2015, Madame Huguette BERTRAND, conseillère municipale, a reçu délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

- Assiste la 6<sup>ème</sup> adjointe en matière de communication, d'information et de gestion des réseaux sociaux.

Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle répartition de l'enveloppe annuelle allouée à l'exercice des mandats locaux, laquelle est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

L'enveloppe maximale annuelle dévolue aux indemnités de fonction s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.07.2010 .....	29.651.46 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	112.903.65 euros
	142.555.11 euros
Majoration chef-lieu de canton 15 %.....	21.383.26 euros
	<b>163.938.37 euros</b>

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2000-295 du 05.04.2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice ;

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et plus particulièrement l'article 36 qui modifie les conditions de reversement de l'écêtement ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 relative à l'exercice des mandats locaux ;

VU l'arrêté en date du 08/09/2015 ;

**CONSIDERANT** que l'enveloppe maximale annuelle dévolue aux indemnités de fonction s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.07.2010 .....	29.651.46 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	<u>112.903.65 euros</u>
	142.555.11 euros
Majoration chef-lieu de canton 15 %.....	<u>21.383.26 euros</u>
	<b>163.938.37 euros</b>

**CONSIDERANT** que la répartition de l'enveloppe annuelle est présentée sous la forme suivante :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant brut	Majoration chef-lieu de canton 15%	Montant total annuel
GARRON André	Maire	60,50%	27598.66	4139.80	31738.46
COIQUAULT Jean Pierre	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
DUPONT Thierry	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
LAURERI Philippe	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
RAVINAL Danièle	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
FINO Joseph	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
LAKS Joëlle	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
CAPELA Marie-pierre	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
SMADJA Marie-Aurore	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
FOUÇOU Roséline	Adjoint au Maire	23.13%	10551.36	1582.70	12134.06
BOUBÉKER Patrick	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	18.51%	8443.82	1266.57	9710.39
LE TALLEC Jean-Claude	Conseiller Municipal ayant une délégation de fonction	22.70%	10355.20	1553.28	11908.48
BERTRAND Huguette	Conseillère Municipale ayant une délégation de fonction	2.60%	1186.06	177.91	1363.97
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>142545.98</b>	<b>21381.86</b>	<b>163927.84</b>

Revalorisée en fonction de l'augmentation du point d'indice.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses  
représentants**

- **PREND ACTE** de ce qui précède.
- **ACCEPTE** les taux fixés ci-dessus, étant précisé que les indemnités de fonction sont calculées dans la limite de l'enveloppe maximale allouée au maire et aux adjoints.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, chapitre 021 Assemblée locale.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

22 SEP. 2015  
24 SEP. 2015



